

## ❑ Crémant de Bourgogne EMINENT / GRAND EMINENT



Nous vous avons annoncé le lancement des marques EMINENT et GRAND EMINENT dans le cadre de la segmentation de l'appellation Crémant de Bourgogne. A compter de ce jour, chaque opérateur peut revendiquer l'une et ou l'autre des marques dans le respect du règlement d'usage. La démarche à réaliser est très simple. Chacun s'engage par un courrier (document ci-joint) à respecter le règlement d'usage. Chaque lot qui portera le nom de l'une ou l'autre des marques, doit être présenté à un jury de dégustation. Les vins seront prélevés dans le même cadre que la procédure « d'agrément » et donc dégustés aux mêmes dates que le calendrier annuel des dégustations d'agrément.

Les Crémant de Bourgogne Eminent doivent avoir plus de 24 mois sur latte et les Crémant de Bourgogne Grand Eminent doivent avoir plus de 36 mois sur lattes (en plus des conditions techniques précisées dans le règlement d'usage) pour être présentés à la dégustation. Les jurés devront se prononcer uniquement sur l'existence ou non d'un défaut. Une fois le lot dégusté, l'opérateur peut commercialiser les vins avec le nom des marques. Si le vin dégusté ne devait pas être retenu, le lot conserve son appellation et peut être commercialisé sous l'appellation Crémant de Bourgogne sans référence à l'une ou l'autre marque.

Très concrètement, si l'habillage est prêt, les premières bouteilles sous le nom des marques EMINENT ou GRAND EMINENT peuvent être commercialisées dans les prochains jours ou semaines.

Un pictogramme est également mis à disposition des opérateurs et peut être apposé (au choix) sur l'habillage conformément aux dispositions du règlement d'usage. Ce pictogramme sera disponible prochainement à l'UPECB.

Les marques EMINENT et GRAND EMINENT sont déposées dans les 28 pays de l'Union européenne, la Polynésie française, la Norvège, la Suisse, les USA, le Canada, Le Brésil, la Russie, la Chine, Hong Kong, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Une veille internationale est mise en place.

Il convient également de communiquer. Différentes actions sont engagées par voie de presse depuis le 19 mars. Un programme de communication se construit pour cette fin de campagne (jusqu'au 31 août) et un plan de communication est à l'étude pour la prochaine campagne. Votre Conseil d'Administration de l'UPECB est attentif pour que la communication porte sur **l'appellation Crémant de Bourgogne** et par déclinaison sur les marques collectives.

Chaque entreprise qui souhaite revendiquer l'une et ou l'autre des marques sont cordialement invités à présenter des échantillons au salon « Bulles Expo ». 1<sup>er</sup> salon international dédié aux vins effervescents qui ouvre ses portes à Paris les 20 et 21 juin prochain. L'UPECB présentera la nouvelle segmentation dans un stand dédié au Crémant de Bourgogne. Nous vous invitons dans ce cas à contacter l'UPECB avant le 13 mai. Les professionnels sont également invités à venir sur le stand l'une et/ou l'autre des deux journées.

(vous pouvez contacter l'UPECB : Pierre du Couëdic – [ducouedic.upecb@orange.fr](mailto:ducouedic.upecb@orange.fr) - Tel. 03 80 22 32 50).

## ☐ Trophée Crémant de Bourgogne



La cinquième édition du Trophée Crémant de Bourgogne se déroulera cette année sur 5 golfs. En plus des golfs historiques de la compétition (Chalon sur Saône, Chailly et Mâcon la Salle), nous accueillons cette année les golfs d'Avoise (Montchanin) et de la Tour de Salvagny.

Nous remercions nos partenaires pour l'organisation de cette cinquième édition :



**Nous organisons comme chaque année une collecte de bouteilles de Crémant de Bourgogne pour la dotation qui seront remises aux vainqueurs. Les bouteilles peuvent être déposées à l'UPECB avant le 5 mai (UPECB – 132 route de Dijon – 21200 Beaune).** Nous invitons les producteurs et élaborateurs à participer aux différentes compétitions où ils peuvent s'associer pour présenter leurs vins s'ils le souhaitent au Trou N° 9 (espace détente à mis parcours de la compétition). Dans ce cas, merci également de vous inscrire à l'UPECB.

Cette année la compétition se déroulera sur 5 dates :

- 15 mai – Golf de Chalon sur Saône
- 22 mai – Golf d'Avoise (Montchanin)
- 29 mai – Golf de la Tour de Salvagny
- 12 juin – Golf de Chailly
- 9 juillet – Golf de Mâcon La salle

Une soirée de prestige sera organisée le 10 juillet à l'Abbaye de Cluny pour la remise du Trophée Crémant de Bourgogne au vainqueur du classement général.

Pour toutes informations complémentaires, contact : Emilie Urbano – [upecb@wanadoo.fr](mailto:upecb@wanadoo.fr) ou tel. 03 80 22 32 50

## ☐ Calendrier

- ✓ 21 & 22 avril: Audit de l'UPECB par Certipaq
- ✓ 22 avril : Dégustation contrôle produit
- ✓ 26 avril: Dégustation des cuvées expérimentales
- ✓ 2 mai : Conseil d'Administration de la Fédération nationale des Crémants
- ✓ 10 mai : Commission communication UPECB
- ✓ 13 mai : Dégustation contrôle produit
- ✓ 15 mai : Trophée Crémant de Bourgogne au golf de Chalon sur Saône
- ✓ 19 mai: Conseil d'Administration UPECB  
Commission économie UPECB
- ✓ 22 mai : Trophée Crémant de Bourgogne au golf d'Avoise
- ✓ 29 mai : Trophée Crémant de Bourgogne au golf de la Tour de Salvagny
- ✓ 31 mai: CRINAO
- ✓ 2 juin : Assemblée Générale Certipaq
- ✓ 3 juin : Dégustation contrôle produit
- ✓ 9-10 et 11 juin : Congrès et concours nationaux des Crémants
- ✓ 20 et 21 juin : Salon Bulles Expo à Paris